

HIVER 2019 - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : POTARD PHILIPPE

## SUD ÉDUCATION : UN SYNDICAT AU SERVICE DES LUTTES

### Merci !

Nous tenons à remercier tou·tes ceux qui nous ont soutenus par leur vote lors des dernières élections professionnelles. Merci aussi à ceux qui nous ont aidés avant et pendant le scrutin. Votre vote nous a permis de nous maintenir dans les instances de représentation.

Nos modestes résultats s'expliquent en partie par deux phénomènes majeurs :

- globalement la participation aux élections professionnelles dans la fonction publique recule : depuis 2011, la moitié seulement des inscrit·es participe aux élections des comités techniques ; en 2018, le taux de participation est pour la première fois passé légèrement en-dessous de la barre des 50%. Cette baisse doit bien sûr être nuancée, la désaffection étant plus ou moins importante selon les administrations, les établissements ou les régions.

- de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation des opérations électorales, déjà dénoncés en 2011 et 2014, ont cette fois encore pu être constatés : difficultés pour établir les listes électorales, acheminement tardif du matériel de vote par correspondance et surtout, mise en place du vote électronique...

### SUD Éducation reste une épine dans le pied de ceux qui nous dirigent !

Grâce à vous, nous pourrons continuer de vous défendre efficacement sur le terrain, dans nos établissements... face à la hiérarchie qui sanctionne, qui harcèle, qui impose trop de travail, qui n'aménage pas les postes, qui ne renouvelle pas les contrats, qui n'en fait qu'à sa tête... Pendant les quatre prochaines années, vous pouvez donc compter sur nous pour vous informer sur vos droits syndicaux et mener des luttes collectives. C'est ensemble que nous améliorerons nos conditions de travail !

## SOMMAIRE

### ► Le tour des lycées

Et si il se passait la même chose dans votre lycée ?

### ► Vos droits :

Les connaître et les utiliser pour lutter !

### ► Infos utiles :

Contactez les Sud Éducation de Région Parisienne

# LE TOUR DES LYCÉES

Au lycée Emilie de Breteuil à Montigny le Bretonneux (78), les nouveaux chariots pour le lavage par imprégnation n'ont pas été reçus. Les agent·es se retrouvent donc uniquement avec des balais. La conséquence est qu'ils·elles doivent se baisser pour essorer manuellement.

Cela leur provoque des douleurs physiques (mal de dos, aux poignets...) et c'est sans parler du manque d'hygiène.

C'est sans compter non plus sur la trousse à pharmacie désespérément vide. Ni sur le RSST, qui est introuvable.

Comment assurer alors sereinement et correctement le nettoyage de l'établissement ?

Au lycée Jean Jaurès de Montreuil, les locaux de stockage du matériel des agent·es sont insalubres et cela a développé des maladies pulmonaires chez plusieurs d'entre elles.

Le Registre Santé – Sécurité au Travail se trouvant dans le bureau du gestionnaire, les agent·es ne peuvent pas y écrire librement pour dénoncer cela.

Et pendant ce temps, la Région fait la sourde oreille...

Au lycée Nadar de Draveil, la direction de l'établissement porte atteinte au droit syndical : après s'en être pris à l'infirmière aujourd'hui en congé longue maladie), c'est désormais à une représentante syndicale que celle-ci s'attaque : avec la complicité de l'agent chef, sa notation a été fortement revue à la baisse.

Cette attitude antisyndicale est inadmissible. Le rôle des directions est d'organiser le travail, pas de tyranniser les personnels. L'injustice générée par cette notation est violente et nous met en colère. SUD Éducation ne se laissera pas faire.

Dans plusieurs lycées de l'académie de Créteil (Evariste Galois à Noisy-le-Grand, Chérioux à Vitry-sur-Seine...), il a été constaté l'usage de cahier de pointage des agent·es.

Cette pratique, au nom de la sécurité des établissements, est illégale si le registre n'a pas été déclaré à la CNIL.

Si cela existe dans votre lycée, n'hésitez pas à contacter le·la délégué·e académique à la protection des données : [dpo@ac-creteil.fr](mailto:dpo@ac-creteil.fr). Une réponse doit vous être faite dans le mois. Passé ce délai, vous pouvez saisir la CNIL.

# VOS DROITS : SE SERVIR DU RSST :



Dans le public comme dans le privé, c'est aux chefs de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Pour améliorer nos conditions de travail, il existe un outil : le registre de santé et sécurité au travail (RSST).

## ► Qu'est-ce que c'est ?

Ce registre permet de noter tout risque physique ou psychique, toute altération des conditions de travail, tout manque de respect à la législation et aux droits des travailleuses et des travailleurs. Les chefs de service sont obligés de répondre. Ce document a une valeur juridique.

## ► Où se trouve-t-il ?

La version papier du RSST doit être dans un lieu accessible à toutes et tous, sans le regard du chef. Le plus simple, c'est de demander à ce qu'il soit à la loge. Si le RSST n'existe pas, contactez SUD éducation pour le mettre en place !

## ► Comment l'utiliser ?

Dans le RSST, on écrit des faits (sans commentaires), des propos ou des citations. Les signalements peuvent être individuels ou collectifs mais il faut signer ce qu'on écrit. Il ne faut pas hésiter à photocopier la page ou la fiche du RSST sur laquelle on a écrit pour éviter qu'elle ne disparaisse. Pour vous aider à remplir le RSST, contactez SUD éducation.

## ► À quoi ça sert ?

Le RSST doit être consulté par le chef de service et il doit apporter des réponses aux signalements qui y sont faits. Si la hiérarchie ne fait rien, elle devient responsable des conséquences. Les signalements dans le RSST servent à prouver les dangers ou les accidents de service. Ils sont utiles dans la construction des luttes collectives pour améliorer les conditions de travail.

## DE QUOI ON PARLE DANS LE RSST ?

### ► Risques matériels et environnementaux :

- « L'atelier n'est pas assez éclairé »
- « Les escaliers sont glissants dès qu'il pleut »
- « Il fait beaucoup trop chaud / froid dans les cuisines »
- « Les machines sont trop bruyantes »
- « On n'a plus de souffleur pour nettoyer la cour »
- « On n'a pas de vestiaire pour se changer »
- « On n'a pas de gants de protection »
- « Les murs sont moisissés dans la salle de pause »
- « Il y a de l'amiante dans le bâtiment B »

### ► Pressions et violences au travail :

- « Le chef me donne des ordres en criant »
- « On me demande de travailler sur la pause de midi »
- « On m'oblige à terminer mon travail sur ma pause »
- « Le chef me suit partout pour surveiller mon travail »

### ► Risques liés à l'organisation du travail :

- « Je dois nettoyer seul-e toutes les salles du 2<sup>e</sup> étage »
- « Mme X est absente et le chef me demande de faire son travail en plus du mien »
- « On me demande de transporter les copies de bac tout seul sans ordre de mission »
- « On m'a donné mon planning de l'année sans m'avoir demandé mon avis »
- « On me demande de passer d'une tâche à l'autre et je ne peux pas m'organiser dans mon travail »



# INFOS UTILES

## Boîte mail professionnelle :

<https://courrier.iledefrance.fr>



Connexion avec votre compte professionnel

Compte utilisateur

Mot de passe

Connexion

Sert à communiquer. Son activation permet d'accéder à tous les autres sites régionaux.

## Formation professionnelle : Neeva :

<https://formation-lycees.iledefrance.fr/neevasso.php>

Service d'authentification externe

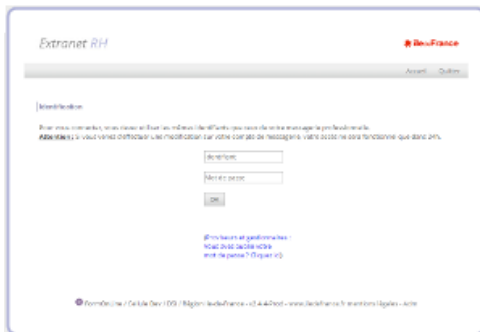


Permet de demander différentes formations et de suivre si celles-ci ont été acceptées (Accessible depuis Elyen)

## UN SEUL IDENTIFIANT POUR ACCÉDER À 4 SITES DE LA RÉGION

### Extranet RH :

<https://extranet-rh.iledefrance.fr>



Permet de consulter les plannings annuels de travail, ainsi que les évaluations liées à l'entretien de carrière.

### Elie : <https://elien.iledefrance.fr>



Site central : il permet d'avoir de nombreuses informations, comme sa fiche métier, les postes vacants dans les lycées d'Ile-de-France, les coordonnées de mes différent-es interlocuteurs-trices...

## CONNAÎTRE SON IDENTIFIANT / SON MOT DE PASSE :

Il est commun à Elyen, Extranet-RH et Neeva et s'active quand on active sa boîte mail professionnelle.

L'identifiant/le compte d'utilisateur par défaut, est les deux premières lettres de votre prénom, attaché avec votre nom.

Quand on se connecte à la boîte mail professionnelle, cet identifiant doit être suivi de **@cridf.iledefrance.fr**.

Le mot de passe par défaut est **votre matricule agent**. Dès votre première connexion à votre boîte mail professionnelle, il vous sera demandé de changer ce mot de passe. À vous de choisir celui-ci en respectant les consignes indiquées.

En cas de difficulté, la Région a mis en place un support téléphonique gratuit, disponible de 8h à 19h au :

**0 800 828 929.**

## COMMENT CONTACTER LES SYNDICATS ?

**Dans le 75 :** SUD éducation Paris  
30 bis rue des Boulets 75011 Paris  
01 44 64 72 61  
sudeducation75@wanadoo.fr

**Dans le 77 :** SUD éducation 77  
48 rue d'Esternay 77160 Provins  
07 81 91 64 68 / 06 41 88 37 71  
contact@sudeducation77.org

**Dans le 78 :** SUD éducation 78  
BP53 78520 Limay  
06 71 48 60 88  
sudeducation78@ouvaton.org

**Dans le 91 :** SUD éducation 91  
Place du G<sup>al</sup> de Gaulle 91000 EVRY  
06 43 54 58 23  
contact@sudeducation91.org

**Dans le 92 :** SUD éducation 92  
30 bis rue des Boulets 75011 Paris  
01 43 70 56 87 / 06 12 92 11 43  
sudeducation92@gmail.com

**Dans le 93 :** SUD éducation 93  
9-11 Rue Génin 93200 Saint Denis  
01 55 84 41 26 / 06 88 66 47 23  
contact@sudeducation93.org

**Dans le 94 :** SUD éducation 94  
11-13 rue des archives 94010 Créteil  
01 43 77 33 59  
contact@sudeducation94.org

**Dans le 95 :** SUD éducation 95  
Espace Mandela  
82 Bd du Général Leclerc  
95100 Argenteuil  
01 34 10 24 07  
sudeducation95@wanadoo.fr